

ANNEXE - CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES RISK-SHARING

1. **Modèles de risk-sharing** Si l'offre comprend l'un des modèles de risk-sharing (partage des risques) suivants, les conditions suivantes s'appliquent, le cas échéant, en plus de celles énoncées dans les *Conditions complémentaires Équipement d'imagerie*.
 - 1.1. **Banque de pièces** Si le client a acheté une couverture de type « banque de pièces », le solde initial du compte et le site auquel ce solde s'applique (solde du site) seront précisés dans l'offre. Si le client demande ou utilise des pièces provenant de la couverture de la banque de pièces, le niveau financier de la banque de pièces indiqué dans l'offre sera réduit au prix catalogue des pièces Philips publié en vigueur à ce moment-là. Si la couverture de la banque de pièces atteint zéro, le client peut demander des pièces à Philips, auquel cas le prix catalogue publié en vigueur à ce moment-là, moins la remise indiquée dans l'offre, sera appliqué (le cas échéant). La couverture de la banque de pièces expire comme indiqué dans l'offre ou en cas de résiliation du présent contrat, et une part inutilisée du solde du compte ne peut pas être transférée et n'entre pas en ligne de compte pour une restitution. Le client peut répartir le solde du site acheté par le client entre les équipements sur le site. Le client ne peut pas affecter le solde du site à des équipements qui ne sont pas mentionnés dans l'offre.
 - 1.2. **Bloc de pièces stratégiques** Si le client a acheté une couverture sur la base d'un bloc de pièces stratégiques, le nombre et le type de pièces stratégiques et le site auquel ce bloc s'applique seront précisés dans l'offre. Si le client demande ou utilise ces pièces stratégiques de la couverture sur la base d'un bloc de pièces stratégiques, le nombre de pièces stratégiques achetées au préalable est indiqué dans l'offre, moins le nombre de pièces utilisées. Si la couverture sur la base d'un bloc de pièces stratégiques atteint zéro, le client peut demander des pièces stratégiques à Philips, auquel cas le prix catalogue publié en vigueur à ce moment-là, moins la remise indiquée dans l'offre, sera appliqué (le cas échéant). La couverture sur la base d'un bloc de pièces stratégiques expire comme indiqué dans l'offre ou en cas de résiliation du présent contrat, et une part inutilisée du solde du compte ne peut pas être transférée et n'entre pas en ligne de compte pour une restitution. Le client peut répartir le solde du site acheté par le client entre les équipements sur le site. Le client ne peut pas affecter le solde du site à des équipements qui ne sont pas mentionnés dans l'offre.
 - 1.3. **Lot combiné** Si le client a acheté une couverture sur la base d'un lot combiné, le solde initial du compte et le site auquel ce solde s'applique (solde du site) seront précisés dans l'offre. Si le client demande ou utilise de la main-d'œuvre ou des pièces sur la base d'un lot combiné, le niveau financier du lot combiné spécifié dans l'offre sera réduit des taux de main-d'œuvre standard de Philips en vigueur à ce moment-là et du prix catalogue pour les pièces de Philips publié en vigueur à ce moment-là. Si la couverture sur la base d'un lot combiné est nulle, le client peut demander à Philips de lui fournir de la main-d'œuvre ou des pièces aux taux de main-d'œuvre standard en vigueur à ce moment-là et au prix catalogue publié en vigueur à ce moment-là pour les pièces Philips, moins la remise spécifiée dans l'offre (le cas échéant). La couverture sur la base d'un lot combiné expire comme indiqué dans l'offre ou en cas de résiliation du présent contrat, et toute part inutilisée du solde du compte ne peut pas être transférée et n'entre pas en ligne de compte pour une restitution. Le client peut répartir le solde du site acheté par le client entre les équipements sur le site. Le client ne peut pas affecter le solde du site à des équipements qui ne sont pas mentionnés dans l'offre.

Version juillet 2020